



RIOM LIMAGNE & VOLCANS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du conseil communautaire Mardi 07 décembre 2021 à 19h (MOZAC) COMPTE-RENDU

(Article L.2121-25 du CGCT)

(Affiché le 15 décembre 2021)

<><><><><><><><><><><>

Le mardi 07 décembre deux-mille-vingt-et-un à 19h, le conseil communautaire s'est réuni à la salle l'Arlequin à MOZAC, suite à la convocation qui lui a été adressée le 01 décembre 2021, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

ENVIRONNEMENT

- 01 - Réalisation de travaux d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal : attribution de fonds de concours
- 02 - Rapport 2021 sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable

FINANCES

- 03 - Budget 2022 : rapport d'orientation budgétaire
- 04 - Budgets Eau et Assainissement : Ouverture de crédits avant l'adoption du budget 2022
- 05 - Budget annexe transport : subvention du budget principal

ENFANCE – JEUNESSE

- 06 - Délégation de service public pour la gestion du multi-accueil de Mozac : choix du délégataire
- 07 - Centre de loisirs sans hébergement de Saint Laure – semaine ski 2022 : tarifs
- 08 - Fourniture et livraison de repas servis en liaison froide et goûters pour les établissements d'accueil de jeunes enfants et l'établissement d'accueil de loisirs de Riom Limagne et Volcans : attribution et autorisation de signature du marché

POLITIQUE DE LA VILLE

- 09 - Création d'une Maison de la Jeunesse et de l'Emploi - regroupement de la Mission Locale et de RLV Info Jeunes : acquisition des parcelles BK 22 et 550 situées 12 avenue Pierre de Nolhac à Riom

RESSOURCES HUMAINES

- 10 - Tableau des effectifs : actualisation
- 11 - Convention de mise à disposition d'une partie des services entre Riom Limagne et Volcans et la commune de Riom
- 12 - Conservation des archives de Riom Limagne et Volcans – convention avec la commune de Riom : avenant n°1
- 13 - Syndicat Mixte Biopôle Clermont Limagne - convention de mise à disposition du service Ressources Humaines de Riom Limagne et Volcans : avenant n°9

EAU – ASSAINISSEMENT

- 14 - Redevance Eau potable et assainissement : tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022
- 15 - Travaux de raccordement d'eau potable et d'assainissement pour les communes de Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes et Pulvérières : modalités techniques et financières à partir du 1^{er} janvier 2022
- 16 - Convention de partenariat scientifique pour l'amélioration de la connaissance de l'impluvium
- 17 - Fuites d'eau après compteur : remises gracieuses (part eau potable)
- 18 - Rapports 2020 sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable et assainissement sur le territoire de RLV

URBANISME

- 19 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chanat la Mouteyre – modification n°1 : approbation
- 20 - Opération d'aménagement Chemin du Petit Canal à Ennezat – travaux rue du soleil levant et chemin du petit canal : Convention de Projet Urbain Partenarial avec les consorts Coelho

TRANSPORT - MOBILITE

21 – Transport public urbain et non urbain : règlement des transports scolaires

TOURISME

22 – Grotte de la pierre : tarifs à compter de janvier 2022

23 – Gestion du site UNESCO Chaîne des Puys et Faille de Limagne : Convention d'objectifs pour la gouvernance

24 - Projet d'extension d'un parc accrobranche (à Châtel-Guyon) - Programme LEADER : plan de financement

ECONOMIE

25 – Acquisition des parcelles nécessaires à l'aménagement d'un parking au Maréchat

26 – Plateforme MABOUTIK : Adaptation du contenu du contrat d'adhésion et du règlement intérieur, convention 2022 avec l'Association pour la promotion de Riom et de son territoire (APR), et tarifs

27 – Pôle de compétitivité VEGEPOLYS VALLEE : Convention d'objectifs 2021

28 – Zone d'activités Les Charmes à Ménétrol : cession de parcelles

29 – Manufacture des tabacs à Riom - création d'un ouvrage photographique des œuvres de graffeurs par l'Association Street X Pression : subvention

30 – Mission forêt - réglementation de boisement des communes de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans : actualisation

SPORT

31 - Piscine Béatrice Hess – projet de réhabilitation et d'extension : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

HABITAT

32 - Opération d'achat en VEFA de 8 logements du lotissement « Pré du Moulin» situé Route d'Ennezat à Riom : garantie d'emprunt auprès de la Banque des Territoires du prêt n° 127886 pour le compte d'Assemblia

33 - Opération d'achat en VEFA de 9 logements Résidence « Belle Epoque » située au 37 avenue des Etats-Unis à Châtel-Guyon : garantie d'emprunt auprès de la Banque des Territoires du prêt n° 127686 pour le compte d'Assemblia

CULTURE

34 - Réhabilitation extérieure du Musée Mandet (hôtel Dufraisse) à Riom :

34.01 - Marché de maîtrise d'œuvre : autorisation de signature du marché

34.02 - Plan de financement prévisionnel du projet et demande de subventions

ADMINISTRATION GENERALE

35 - Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés retraçant l'activité du SICTOM Pontauxur Pontgibaud

MARCHES PUBLICS

36 – Construction d'une médiathèque et d'un relais d'assistants maternels à Riom – lot n°12 Chauffage Ventilation Climatisation : protocole transactionnel

QUESTIONS DIVERSES

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, M PECOUL Pierre, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**
M DAIN Denis **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir à* M DUBOIS Gérard
- M BARBECOT Jacques *a donné pouvoir à* M GAUTHIER Patrice
- M BEAURE Nicolas *a donné pouvoir à* M GAUTHIER Patrice
- M BOISSET Jean-Pierre *a donné pouvoir à* M PECOUL Pierre
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir à* M BONNICHON Frédéric
- Mme DUPONT Laurence *a donné pouvoir à* M DERSIGNY Eric
- Mme MARTINHO Corinne *a donné pouvoir à* M MAGNET Fabrice
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie *a donné pouvoir à* M CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie *a donné pouvoir à* M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle *a donné pouvoir à* M REGNOUX Marc

- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
 - Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard
 - M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
 - M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique
 - Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne
 - M VILLAFRANCA Grégory a donné pouvoir à M DEAT Alain
 - M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine

 - M IMBERT Didier conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant
- Absents :
- M GRENET Daniel
 - M THEVENOT Laurent

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M MICHEL Didier

ENVIRONNEMENT

01 - Réalisation de travaux d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal : attribution de fonds de concours

Unanimité pour décider :

- d'approuver l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 5 237 € à la commune des Martres sur Morge ;
- d'approuver l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 553 € à la commune de Pulverières ;
- d'approuver l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 6 149 € à la commune de Chanat la Mouteyre ;
- d'approuver l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 7 693 € à la commune de Le Cheix sur Morge ;
- d'approuver l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 7 368 € à la commune de Saint Beauzire ;
- d'approuver l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 20 000 € à la commune d'Enval ;
- d'approuver l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 20 000 € à la commune d'Ennezat ;
- d'approuver l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 3 109 € à la commune de Surat ;
- d'approuver l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 6 671 € à la commune de Mozac ;
- d'approuver l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 20 000 € à la commune de Malintrat ;
- d'approuver l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 10 000 € à la commune de Riom ;
- d'approuver l'attribution d'un fond de concours d'un montant de 1 763 € à la commune de Saint-Ours les Roches ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder au versement de ces aides sous réserves de la production par les communes de délibérations concordantes.

02 – Rapport 2021 sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable

Après débat, le conseil communautaire prend acte du rapport 2021 sur la situation de Riom Limagne et Volcans en matière de développement durable.

FINANCES

03 – Budget 2022 : rapport d'orientation budgétaire

Après débat, le conseil communautaire prend acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

04 - Budgets Eau et Assainissement : Ouverture de crédits avant l'adoption du budget 2022

Unanimité pour décider, à compter du 1^{er} janvier 2022 et dans l'attente du vote du budget 2022, l'engagement, la liquidation et le mandatement de crédits d'investissement dans la limite des sommes ci-dessous :

Budget annexe « eau potable »

- | | |
|---|-----------|
| - Chapitre 20 immobilisations incorporelles : | 76 250 € |
| - Chapitre 21 immobilisations corporelles : | 20 635 € |
| - Chapitre 23 immobilisations en cours : | 795 000 € |

Budget annexe « assainissement »

- Chapitre 20 immobilisations incorporelles : 148 000 €
- Chapitre 21 immobilisations corporelles : 46 550 €
- Chapitre 23 immobilisations en cours : 1 872 500 €

05 – Budget annexe transport : subvention du budget principal

Unanimité pour décider d'approuver le versement d'une subvention de 100 000 € du budget principal au budget annexe transport public de voyageurs pour l'exercice 2021.

ENFANCE – JEUNESSE

06 – Délégation de service public pour la gestion du multi-accueil de Mozac : choix du délégataire

Unanimité pour décider :

- de retenir l'offre de l'association Groupe Objectifs, selon les caractéristiques principales du contrat de délégation de service public par affermage pour la gestion du multi accueil de Mozac telles que décrites dans le rapport final du Président ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le contrat de délégation de service public et tout document s'y rapportant, qui prendra effet le 1er janvier 2022.

07 – Centre de loisirs sans hébergement de Saint Laure – semaine ski 2022 : tarifs

Unanimité pour décider :

- d'approuver les modalités d'organisation de la semaine ski 2022 du Centre de Loisirs de Saint Laure :

	SUPER-BESSE (63)
Dates	Du lundi 14 au vendredi 18 février 2022, sans hébergement
Effectifs	24 enfants de 12 à 17 ans
Encadrement	2 ETAPS de RLV et 1 animateur BAFA
Alimentation	Pique-nique à la charge des familles
Activités	Ski, Snowboard, luge, etc.
Transport	3 minibus de RLV

- d'approuver les tarifs suivants :

Tranche	Tranche 1	Tranche 2
QF CAF	≤ 1000 €	≥ 1001 €
Semaine Ski 2022	30,00 € (la journée)	40,00 € (la journée)

- d'autoriser le président ou son représentant légal à signer tout document permettant la mise en œuvre de la décision.

08 – Fourniture et livraison de repas servis en liaison froide et goûters pour les établissements d'accueil de jeunes enfants et l'établissement d'accueil de loisirs de Riom Limagne et Volcans : attribution et autorisation de signature du marché

Unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M BOUCHET Boris, Mme NIORT Nathalie) pour décider :

- d'attribuer :
 - le lot 1 à la société API RESTAURATION, situé à LEMPDES (63370) pour une quantité minimum annuelle de 78 800 repas et goûters (44 400 repas et 34 400 goûters) et une quantité maximale annuelle de 110 000 repas et gouters (60 000 repas et 50 000 gouters) ;
 - le lot 2 à la société API RESTAURATION, situé à LEMPDES (63370) pour une quantité minimum annuelle de 9 000 repas et une quantité maximale annuelle de 12 000 repas ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes relatifs à ce dossier.

POLITIQUE DE LA VILLE**09 – Création d'une Maison de la Jeunesse et de l'Emploi - regroupement de la Mission Locale et de RLV
Info Jeunes : acquisition des parcelles BK 22 et 550 situées 12 avenue Pierre de Nolhac à Riom**

Unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M BOUCHET Boris, Mme NIORT Nathalie) pour décider :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées BK22 et 550, situées 12 avenue Pierre de Nolhac à Riom, à la SCI CHRYSALIX ;
- de conditionner la promesse de vente à l'obtention du permis de construire ;
- de désigner Maître TISSANDIER Christophe pour rédiger l'acte, ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

RESSOURCES HUMAINES**10 – Tableau des effectifs : actualisation**

Unanimité pour décider d'approuver la création et la suppression des postes ci-dessous, aux dates indiquées dans le tableau, pour des nécessités de service.

Postes créés	Motifs	Postes à supprimer	Services	Date d'effet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Nomination d'un agent contractuel après réussite au concours	Adjoint administratif	Pôle ressources (marchés publics)	01/01/2022
Technicien	Remplacement d'un départ en retraite par anticipation		Pôle technique	01/02/2022
		Agent de maîtrise principal		01/06/2022
Adjoint technique à temps complet	Modification temps de travail suite à création du multi accueil Riom	Adjoint technique à temps non complet (32/35)	Petite enfance	01/01/2022
Adjoint technique à temps complet	Modification temps de travail suite à création du multi accueil Riom	Adjoint technique à temps non complet (17h30/35)	Petite enfance	01/01/2022
Ingénieur principal	Evolution de la fiche de poste	Ingénieur	Pôle technique	01/01/2022

11 – Convention de mise à disposition d'une partie des services entre Riom Limagne et Volcans et la commune de Riom

Unanimité pour décider :

- d'approuver le bilan de la mutualisation pour l'exercice 2021 :

- Mutualisation d'une partie des services de la ville vers RLV :

sens mutualisation	service	Coût du service	Coût indirect	Total
Ville vers RLV	DRH	203 604,23	40 720,85	244 325,08
Ville vers RLV	Autres vie associative	6 000,00	1 200,00	7 200,00
Ville vers RLV	DST	7026,403772	1 405,28	8 431,68
Ville vers RLV	AMA sports	126 479,29	25 295,86	151 775,15
TOTAL	Ville vers RLV	343 109,93	68 621,99	411 731,91

- Mutualisation d'une partie des services de RLV vers la ville de Riom :

sens mutualisation	service	Coût du service	Coût indirect	Total
RLV vers ville	SIG	8 576,66	1 715,33	10 291,99
RLV vers ville	Sports	38 629,32	3 862,93	42 492,25
TOTAL	RLV vers ville	47 205,98	5 578,26	52 784,25

- d'approuver la convention de mise à disposition pour l'exercice 2022, d'une partie des services entre la commune de Riom et la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans ;
- d'autoriser le Président à signer la convention pour 2022, ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

12 – Conservation des archives de Riom Limagne et Volcans – convention avec la commune de Riom : avenant n°1

Unanimité pour décider :

- d'approuver l'avenant n°1 qui modifie les dispositions financières de la convention « Mise à disposition par la commune de Riom à la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans d'une salle de conservation des archives », en date du 1^{er} avril 2021 ;
- d'autoriser le président ou son représentant légal à la signer.

13 - Syndicat Mixte Biopôle Clermont Limagne - convention de mise à disposition du service Ressources Humaines de Riom Limagne et Volcans : avenant n°9

Unanimité pour décider d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer l'avenant n°9 à la convention de mise à disposition du service ressources humaines de RLV auprès du SMO Biopôle Clermont Limagne.

EAU – ASSAINISSEMENT

14 – Redevance Eau potable et assainissement : tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022

Unanimité pour décider :

- d'approuver les tarifs des redevances eau potable et assainissement ci-après :

Redevances relatives à l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2022 (€/HT) :

Territoire	Production		Transport		Distribution		Redevance RLV consolidée	
	Part fixe € HT/an	Part variable € HT/m ³	Part fixe € HT/an	Part variable € HT/m ³	Part fixe € HT/an	Part variable € HT/m ³	Part fixe € HT/an	Part variable € HT/m ³
Chanat-la-Mouteyre <i>usagers</i>							11,00	1,0083
Chanat-la-Mouteyre <i>agriculteurs</i>							11,00	0,5540
Charbonnières-les-Varennes							20,00	2,4833
Châtel-Guyon hors Saint-Hippolyte		0,2200				0,8748	34,54*	1,0948
Malauzat (Saint-Genest-l'Enfant)				0,5800	20,20	1,5200	20,20	2,1000
Marsat							15,00	0,7500
Mozac				0,5800		0,9400		1,5200
Pulvérières <i>usagers</i>							56,00	2,1833
Pulvérières <i>agriculteurs</i>							27,00	2,1833
Riom				0,5800		0,4900		1,0700
Volvic		0,1300			13,00	1,0781	13,00	1,2081

* Part fixe différente selon diamètre de compteur

Redevances relatives à l'assainissement à compter du 1er janvier 2022 (€/HT) :

Territoire	Collecte		Transport/Traitement		Redevance RLV consolidée	
	Part fixe € HT/an	Part variable € HT/m ³	Part fixe € HT/an	Part variable € HT/m ³	Part fixe € HT/an	Part variable € HT/m ³
Chanat-la-Mouteyre					12,00	1,2325
Chappes						1,1000
Charbonnières-les-Varennes (hors Paugnat)						1,7486
Charbonnières-les-Varennes (Paugnat)		0,9486		0,2200		1,1686
Châtel-Guyon (les Grosliers)						1,5599
Châtel-Guyon (Bourg)		0,8309		0,2200		1,0509
Châtel-Guyon (Saint-Hippolyte)		0,4195		0,2200		0,6395
Clerlande						1,3688
Ennezat			20,00		20,00	1,5000
Entraigues			20,00		20,00	1,2500
Enval		0,5500		0,2200		0,7700
Malauzat		0,5316		0,2200		0,7516
Marsat		1,0000		0,2200		1,2200
Ménérol		0,4500		0,2200		0,6700
Mozac		0,5100		0,2200		0,7300
Pessat-Villeneuve					3,15	0,6100
Pulvérières					33,00	2,2850
Riom		0,3386		0,2200		0,5586
Saint-Beauzire						1,2000
Biopôle						2,0776
Saint-Bonnet-près-Riom		1,0000		0,2200		1,2200
Saint-Ignat					5,00	1,0178
Saint-Laure					30,00	0,8174
Saint-Ours (hors Verrouil et Peschadoires)						1,3545
Sayat		0,3934		1,0566		1,8649
Surat					15,00	1,4964
Volvic		0,5400		0,2200		0,7600

Tarif spécifique « lixiviats » : 2,7800 €HT/m³

- de fixer la part variable de la redevance eau potable de Chanat-la-Mouteyre à 1,1083 €HT/m³ à compter du 1er janvier 2024 ;
- de fixer la part variable de la redevance assainissement de Pessat-Villeneuve à 0,6237 €HT/m³ à compter du 1er janvier 2024 ;
- de donner tout pouvoir au Président pour assurer la bonne exécution de la présente délibération.

15 - Travaux de raccordement d'eau potable et d'assainissement pour les communes de Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennnes et Pulvérières : modalités techniques et financières à partir du 1^{er} janvier 2022

Unanimité pour décider :

- de fixer les modalités techniques et financières des raccordements sur les communes de Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennnes et Pulvérières, à compter du 1er janvier 2022, tels que proposés ci-dessous :

Commune	EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT	
	Tarif	Caractéristique du branchement	Tarif	Caractéristique du branchement
Chanat-la Mouteyre	Forfait 1200 € HT	Regard + compteur Ø 15 Linéaire < 12 ml	Forfait 2000 € HT dont 800 € HT pour les eaux pluviales	Eaux usées + eaux pluviales = 2 tabourets Linéaire < 12 ml
	Sur devis	> 12 ml et/ou compteur > Ø 15	Forfait 1 200 € HT Coût réel	Branchement unitaire > 12 ml
Charbonnières-les-Varennnes	Réalisé et facturé par les entreprises préconisées par la commune et facturé sur devis en fonction du mètre			
Pulvérières	Réalisé et facturé par la SPL SEMERAP sur devis en fonction du mètre et sur la base du bordereau de prix travaux annexé au contrat de prestation de service pour l'exploitation des services d'eau et d'assainissement.			

- de donner tout pouvoir au Président pour assurer la bonne exécution de la présente délibération.

16 - Convention de partenariat scientifique pour l'amélioration de la connaissance de l'impluvium

Unanimité pour décider :

- d'approuver la convention de partenariat scientifique, établie entre Riom Limagne et Volcans, l'Etat, le Syndicat Mixte des Utilisateurs d'Eau de la Région de Riom et l'Université Franche-Comté.
Cette convention encadre le partenariat scientifique entre les différents financeurs et l'université Franche-Comté pour mener à bien l'étude visant à l'amélioration de la connaissance de l'impluvium de Volvic. Le post-doctorant sera missionné, dans un premier temps, pour établir une synthèse bibliographique et une analyse critique des données existantes sur l'impluvium de Volvic et, dans un second temps, pour développer un modèle de fonctionnement de l'aquifère et de ses différentes nappes, grâce à un suivi géochimique des eaux, permettant une meilleure connaissance des temps de circulation et de transfert ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

17 - Fuites d'eau après compteur : remises gracieuses (part eau potable)

Unanimité pour décider :

- d'étudier les demandes de remise gracieuse ne relevant pas du champ d'application de la loi Warsmann sur la base des critères d'aide à la décision suivants, à titre expérimental :
 - acceptation des seules fuites indécélables sur canalisation après compteur, à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage ;
 - obligation d'assurer en interne une relève trimestrielle du compteur d'eau afin de limiter le volume perdu, (pièce à fournir au dossier) ;
 - transmission par l'abonné de sa demande accompagnée d'une attestation des réparations par une entreprise de plomberie précisant la localisation d'une fuite indécélable et la date de réparation, dans le délai d'un mois, ainsi que la facture correspondante pour prise en considération du montant payé ;
- de donner délégation, au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Président de la communauté d'agglomération pour acter par décision, après avis favorable du Conseil d'exploitation, les remises gracieuses accordées de façon individuelle ;
- de dire que cette attribution pourra faire l'objet de la part du Président de subdélégation au Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement dans la limite et les conditions prévues au CGCT.

18 - Rapports 2020 sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPOS) d'eau potable et assainissement sur le territoire de RLV

Le conseil communautaire :

- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité des services publics 2020 d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de RLV ;
- Dit que :
 - la délibération sera transmise aux services préfectoraux ;
 - le rapport et sa délibération seront mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr ;
 - les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA ;
- Prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics 2020 des syndicats d'eau potable et d'assainissement du territoire où RLV n'est pas autorité organisatrice, à savoir :
 - o le syndicat intercommunal d'assainissement de la Morge et du Chambaron ;
 - o le syndicat intercommunal d'assainissement de la région Est de Clermont-Ferrand ;
 - o le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de basse Limagne ;
 - o le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de plaine de Riom ;
 - o le syndicat mixte de Sioule et Morge ;
 - o le syndicat mixte des utilisateurs d'eau de la région de Riom ;
 - o le syndicat intercommunal à vocation unique d'assainissement des bords de Sioule.
- Donne pouvoir au Président pour assurer la bonne exécution des présentes délibérations.

URBANISME

19 – Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chanat la Moutheyre – modification n°1 : approbation

Unanimité pour décider :

- d'approuver la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Chanat-la-Moutheyre.
- d'acter que :
 - conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage, durant un mois, au siège de la communauté d'agglomération compétente ainsi qu'en mairie de Chanat-la-Moutheyre ; mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
 - la délibération fera l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs mentionné à l'art R 5211-41 du CGCT ;
 - que la délibération deviendra exécutoire, en application de l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, et que la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué ;
 - que le plan local d'urbanisme sera exécutoire, en application de l'article L 153-23 du Code de l'Urbanisme, dès sa publication et sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriale ;
 - que conformément à l'article L 153-22 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié sera tenu à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, en mairie de Chanat-la-Moutheyre et en sous-préfecture de Riom aux jours et heures habituels d'ouverture.

20 – Opération d'aménagement Chemin du Petit Canal à Ennezat – travaux rue du soleil levant et chemin du petit canal : Convention de Projet Urbain Partenarial avec les consorts Coelho

Unanimité pour décider :

- d'approuver le périmètre de la convention de Projet Urbain Partenarial, conformément à l'article L.332-11-3 II du Code de l'Urbanisme, s'appliquant à la fraction du projet d'extension des réseaux se situant chemin du Petit Canal, au droit de la parcelle 148 AC 67 ;
- de prendre acte du programme d'équipements publics et de la participation du constructeur à leur financement ;
- d'approuver les termes de la convention de Projet Urbain Partenarial pour l'opération chemin du petit canal à Ennezat à passer entre Riom Limagne et Volcans et les consorts COELHO ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ;
- de préciser qu'en application de l'article L332-11-4 du Code de l'Urbanisme, les constructions édifiées dans le périmètre de la convention sont exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement, pendant une durée de 5 ans, à compter de l'affichage en mairie de la mention de la signature de la convention ;
- de préciser que conformément aux articles R 332-25-1 à R 332-25-3 du code de l'urbanisme :
La convention de Projet Urbain Partenarial sera tenue à la disposition du public au siège de Riom Limagne et Volcans ;
Mention de la signature de la convention et du lieu où elle peut être consultée sera affichée pendant un mois au siège de Riom Limagne et Volcans et au recueil des actes administratifs.

TRANSPORT - MOBILITE

21 – Transport public urbain et non urbain : règlement des transports scolaires

Unanimité pour décider :

- d'adopter le nouveau règlement intérieur des transports scolaires, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022, et qui apporte des améliorations afin de limiter la saturation des lignes urbaines et TAD par les usagers scolaires et d'offrir une solution de mobilité à l'ensemble des usagers ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout acte permettant sa mise en œuvre.

TOURISME

22 – Grotte de la pierre : tarifs à compter de janvier 2022

Unanimité pour décider :

- d'approuver les tarifs ci-dessous ;
- d'autoriser leur application à compter du 1er janvier 2022.

TYPES DE BILLET	TARIFS ADULTES	TARIFS 5-12 ANS
INDIVIDUEL	8 €	6,50 €
REDUIT INDIVIDUEL		
<i>Opérations promotionnelles via le carnet de voyage « Objectif Auvergne »</i>		
<i>Visiteurs de l'espace d'information des eaux de Volvic</i>	7,20 €	5,85 €
<i>et les contremarques réductions : Cartes cezam, Groupama, Mutuelles Harmonie, CNAS, ANCAV...</i>		
GROUPE (à partir de 20 pers.)	7,20 €	5,85 €
GROTTE de la PIERRE + PASS INDIVIDUEL VOLCAN DE LEMPTEGY	7,20 €	5,85 €
<i>opération groupée</i>	+	+
	10,90 € (billet volcan)	8,55 € (billet volcan)
GROTTE de la PIERRE + PASS GROUPE VOLCAN DE LEMPTEGY	6,70 €	5,40 €
<i>opération groupée</i>	+	+
	10,90 € (billet volcan)	8,55 € (billet volcan)

GRATUITÉ POUR LES – 5 ANS

ATELIER D'EMAILLAGE	
DEBUTANT : 1h15	12,90 €
FORFAIT (- 13 personnes)	167,70 €

23 – Gestion du site UNESCO Chaîne des Puys et Faille de Limagne : Convention d'objectifs pour la gouvernance

Unanimité pour décider :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs « Pour la gouvernance et la gestion du Bien haut lieu tectonique Chaîne des Puys-Faille de Limagne/Chaîne des Puys-Puy-de-Dôme Grand Site de France » ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

24 - Projet d'extension d'un parc accrobranche (à Châtel-Guyon) - Programme LEADER : plan de financement

Unanimité pour décider :

- de valider le projet de la société SN PONS basée à Châtel-Guyon et le plan de financement ci-dessous, avec une participation pour RLV de 3 750 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

	TOTAL	143 160 €
Subvention FEADER (LEADER) sollicitée		15 000 €
Subvention CA Riom Limagne et Volcans sollicitée		3 750 €
Autofinancement		121 410 €

} 18 750 €

25 – Acquisition des parcelles nécessaires à l'aménagement d'un parking au Maréchat

Unanimité pour décider :

- d'autoriser l'acquisition des parcelles non bâties BL 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et 37 aux propriétaires mentionnés ci-dessus, situées à Riom et totalisant 10 144 m², au prix de 10 €/m² ;
- d'autoriser l'acquisition de la parcelle BL 38 de 498 m² (hangar) à Riom au prix de 10 000 € ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tous documents nécessaires à cette décision et les actes d'achat.

26 – Plateforme MABOUTIK : Adaptation du contenu du contrat d'adhésion et du règlement intérieur, convention 2022 avec l'Association pour la promotion de Riom et de son territoire (APR), et tarifs

Unanimité pour décider :

- d'approuver les modifications du contrat d'adhésion et du règlement, proposées autour de deux volets :
 - Une implication minimum en termes de mise en avant de contenus. L'utilisateur est accompagné dans toutes les phases de cette démarche, et il lui est demandé de participer régulièrement aux actions collectives de communication réalisées ;
 - Une ouverture des adhésions à de nouvelles typologie d'acteurs : les producteurs locaux alimentaires, de biens et de services, les acteurs culturels, sportifs et de loisirs.
- de déléguer au Président la capacité d'entériner les modifications à apporter à la convention d'adhésion et au règlement intérieur de la plateforme MABOUTIK, à l'exception des mentions relatives au zonage du périmètre de déploiement de la plateforme ;
- d'approuver les termes de la convention Opération MABOUTIK définissant les règles contractuelles entre RLV et APR pour l'année 2022 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention Opération MABOUTIK avec APR ;
- d'approuver la prolongation de la période de gratuité d'utilisation de la plateforme par les adhérents, jusqu'au 31 décembre 2022.

27 – Pôle de compétitivité VEGEPOLYS VALLEE : Convention d'objectifs 2021

Unanimité pour décider :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2021 entre RLV et VEGEPOLYS VALLEE ;
- d'approuver le montant de la subvention de 5000 € à verser à l'association et son versement conformément aux modalités définies dans la convention ;
- d'autoriser son Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

28 – Zone d'activités Les Charmes à Ménérol : cession de parcelles

Unanimité pour décider :

- d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée ZA 411 (d'une superficie d'environ 1101 m²) au bénéfice de la société « Prestige Express », représentée par M. Claude BALLAND, ou toute société s'y substituant, au prix de vente de 30 € HT / m² soit un prix total de 33 030 € HT.
- d'approuver les conditions suspensives ainsi que la clause « anti-spéculative » à intégrer aux actes notariés ;
- de charger Me TISSANDIER (Riom), notaire, de conduire les transactions ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette transaction.

29 – Manufacture des tabacs à Riom - création d'un ouvrage photographique des œuvres de graffeurs par l'Association Street X Pression : subvention

Unanimité pour décider :

- d'approuver l'octroi à l'association Street X Pression d'une subvention de 5 000 € et son versement sous réserve du respect des contre parties (intégration du logo de RLV sur la page dédiée aux partenaires et financeurs du film et du livre, d'un espace d'expression de RLV dans le livre et dotation de 50 exemplaires du livre) ;
- d'autoriser son Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

30 – Mission forêt - réglementation de boisement des communes de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans : actualisation

Unanimité pour décider :

- d'approuver la proposition de mise à jour de la réglementation des boisements des communes de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans ;
- d'autoriser le président à solliciter le conseil départemental du Puy-de-Dôme pour engager cette démarche.

SPORT

31 - Piscine Béatrice Hess – projet de réhabilitation et d'extension : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Unanimité pour décider :

- d'approuver l'avenant au marché de maîtrise fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre à 1 079 188,49 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

HABITAT

32 - Opération d'achat en VEFA de 8 logements du lotissement « Pré du Moulin » situé Route d'Ennezat à Riom : garantie d'emprunt auprès de la Banque des Territoires du prêt n° 127886 pour le compte d'Assemblia

Unanimité pour décider :

- d'accorder la garantie de la communauté d'agglomération au contrat n°127886 souscrit par ASSEMBLIA auprès de la Banque des Territoires, à hauteur de 50 % ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires.

33 - Opération d'achat en VEFA de 9 logements Résidence « Belle Epoque » située au 37 avenue des Etats-Unis à Châtel-Guyon : garantie d'emprunt auprès de la Banque des Territoires du prêt n° 127686 pour le compte d'Assemblia

Unanimité pour décider :

- d'abroger la délibération du 3 février 2021 portant garantie d'emprunt pour le prêt n°114 239 contracté par ASSEMBLIA auprès de la banque des territoires, d'un montant de 939 100 € composé de 4 lignes pour son opération d'achat en VEFA de 9 logements situés au 37 avenue des Etats Unis à Châtel-Guyon ;
- d'accorder la garantie de la communauté d'agglomération au contrat n° 127 686 souscrit par ASSEMBLIA auprès de la Banque des Territoires, à hauteur de 50 %, d'un montant de 939 100 € composé de 4 lignes pour son opération d'achat en VEFA de 9 logements situés au 37 avenue des Etats Unis à Châtel-Guyon ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires.

CULTURE

34 - Réhabilitation extérieure du Musée Mandet (hôtel Dufraisse) à Riom :

34.01 - Marché de maîtrise d'œuvre : autorisation de signature du marché

Unanimité pour décider :

- d'attribuer le marché à l'Atelier d'Architecture Richard DUPLAT, situé à SAINT-CYR-L'ÉCOLE (78210) pour un montant de rémunération provisoire de 193 140,00 € HT ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes relatifs à ce dossier.

34.02 - Plan de financement prévisionnel du projet et demande de subventions

Unanimité pour décider :

- d'approuver le budget prévisionnel de l'opération de réhabilitation extérieure du musée Mandet (Hôtel Dufraisse) ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à demander et signer les documents relatifs aux différentes demandes de subventions.

ADMINISTRATION GENERALE

35 - Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés retraçant l'activité du SICTOM Pontaumur Pontgibaud

Le conseil communautaire prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, établi par le SICTOM Pontaumur Pontgibaud, pour l'exercice 2020.

MARCHES PUBLICS

36 – Construction d'une médiathèque et d'un relais d'assistants maternels à Riom – lot n°12 Chauffage Ventilation Climatisation : protocole transactionnel

Unanimité pour décider :

- d'approuver le protocole transactionnel avec la société CLEVIA ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer ce document et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

QUESTIONS DIVERSES

< > < > < > < > < >

L'ensemble des délibérations adoptées font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de RLV.
La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée par le Président de séance à 21H50.



Riom, le 08 décembre 2021,

Le Président,

Frédéric BONNICHON

